

INTERPELLATION n0 **3.08/11**

Département :	<u>UEIP</u>
Date de dépôt :	<u>29.08.11</u>
Date développ. :	<u>26.09.11</u>
Réponse au CC :	<u>05.09.11</u>
Réponse au CV :	<u>26.09.11</u>

DISPARITION DES CONTAINERS POUR BOUTEILLES « PET » MISES A DISPOSITION PAR DES GRANDES SURFACES. UNE INCITATION AUX DEPOTS SAUVAGES OU OPPORTUNISTES ?

Vous l'aurez sans doute remarqué et certains commerçants s'en plaignent, l'impossibilité dorénavant d'accéder aux containers poubelles pour bouteilles en « pet » hors des heures d'ouverture des magasins pose problème. La tentation est forte de faire des dépôts sauvages, d'utiliser (malgré leur système limitant la taille des objets à jeter) les poubelles placées en Ville, de déposer le « pet » dans les poubelles taxées, d'abandonner sur le sol ou en forêt. Le Conseil Communal a-t-il une stratégie visant à prévenir ces incivilités ?  
Compte-t-il mettre à disposition des containers appropriés ?

Merci de vous donner la peine de nous répondre...

Pour le Groupe UDC

Dominique Baettig

